**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE D'YCHOUX**

**Séance du 19 juin 2025**

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

**Date de la convocation :**
13.06.2025

**Date de l'affichage :**
13.06.2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de
**M. Vincent CASTAGNÈDE, Maire.**

**Présents :** M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Vincent VILARD, Mme Sandrine LABASTE, Mme Sonia LIHAN, M. François DEFALQUE, M. Éric BRETHES, M. Jérémy PERROU, M. Gérard CARRÈRE, Mme Céline SEGAUT, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Valérie CHEVALLIER, Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabrina DANIEL-CALONNE, Mme Ludiwine MOUNEYRES

**Absents excusés :**

**Absents :** Mme Aurélie DESCOURS

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Vincent LOUBÈRE a donné pouvoir à M. Éric BRÈTHES
M. Michel VALEN a donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE
M. Pierre-Mickaël BESSON a donné pouvoir à Mme Sabrina DANIEL-CALONNE

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie CHEVALLIER

## Délibération n°20250619_13.1 :

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe de catégorie hiérarchique C justifié par les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe de catégorie hiérarchique C car les besoins des services le justifient.

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**VU** le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 2°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**CONSIDERANT** que les besoins des services justifient la création d'un emploi de catégorie C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35h/semaine d'adjoint technique principal de 2ème classe de catégorie hiérarchique C à compter du 1er octobre 2025

- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune

- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : d'agent polyvalent de restauration collective, de portage de repas, d'encadrement des enfants durant les périodes périscolaires et extrascolaires et de l'entretien des bâtiments communaux

- qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à **l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique**. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),

- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 461 correspondant au 10ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique principal 2ème classe, emploi de catégorie hiérarchique C.

- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement

Le Secrétaire,

Valérie CHEVALLIER

Le Maire,

MAIRIE D'YCHOUX 40160 (LANDES)

Vincent CASTAGNÈDE